

---

**Document WSIS-II/PC-3/CONTR/57-F**  
**24 août 2005**  
**Original: français**

## **Cameroun**

**Le Ministre d'Etat, Ministre des  
Postes et Télécommunications**

à

**Monsieur le Secrétaire Général de l'Union  
Internationale des Télécommunications  
Place des Nations  
CH-1211 Genève 20, Suisse**

**Objet :** Contributions du Cameroun au SMSI  
- mécanismes de financement et  
engagement de Tunis ;  
- rapport du Groupe de Travail des  
Nations Unies sur la Gouvernance  
Internet.-

Monsieur Le Secrétaire Général,

Dans le cadre de la préparation du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) Phase II de Tunis et conformément à l'appel lancé aux Etats, aux administrations et à la société civile afin d'apporter leur contribution sur les points sus-visés.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la position du Cameroun sur les questions en examen.

**1. Les mécanismes de financement et engagement de Tunis ;**

- a. au paragraphe 20, le Cameroun propose de supprimer les termes entre crochets et ceci pour la simple raison que dans notre contexte, le transfert de technologie est difficile à mettre en œuvre du fait qu'il a un coût qui est loin d'être négligeable et qui en plus est fonction du type de technologie. Il s'agit par conséquent d'une opération complexe à mettre en œuvre qui ne saurait être réglée par une phrase dans un texte.
- b. le paragraphe 33 propose deux variantes à savoir [*Nous ignorons qu'un financement adéquat fait défaut dans un certain nombre de domaines, tout comme font défaut des approches connexes plus cohérentes et coordonnées*] et [*Nous n'ignorons pas que dans un certain nombre de domaines les politiques actuelles de financement des TIC pour le développement ont accordé jusqu'ici une attention insuffisante aux secteurs suivants :*], le Cameroun se prononce pour la variante [2] qui cadre mieux avec ses programmes d'activités, intègre sa

stratégie sectorielle et permet d'orienter les financements dans les domaines prioritaires ;

- c. pour ce qui est du paragraphe 37.f, le Cameroun préfère la formulation suivante [*améliorer la capacité à accéder aux mécanismes de financement existants pour les infrastructures et services TIC et promouvoir les flux Nord-Sud ainsi que la coopération Sud-Sud*] à celle-ci [*accélérer le financement des infrastructures TIC en favorisant les flux nord-sud et la coopération sud - sud*] pour la seule raison qu'elle répond mieux aux préoccupations;
- d. s'agissant du paragraphe 37.g, le Cameroun a retenu d'une part, la formulation [*réunir les moyens financiers*] au détriment de [*mettre au point un mécanisme de financement virtuel*] parce qu'ici le terme virtuel est incompris et d'autre part, celle sur [*entreprise de loisirs, logiciels de formation ...*] à [*industries créatives*] moins explicite;
- e. en ce qui concerne le paragraphe 37.h, il n'y a pas d'objection à ce qu'il soit accepté tel quel;
- f. le paragraphe 37.j contenant les termes entre crochets à savoir [*innovante*] et [*court terme*], le Cameroun propose de les supprimer parce qu'ils n'apportent rien de nouveau au paragraphe ;

## **2. Le rapport du Groupe de Travail des Nations Unies sur la Gouvernance Internet.**

Le Cameroun remercie le Secrétaire Général des Nations Unies pour avoir mis sur pied le Groupe de Travail sur la Gouvernance de l'Internet et fait confiance à notre pays en nommant un de ses fils membre du groupe. Par ailleurs, il remercie le groupe pour l'excellent travail fait et grâce auquel la problématique de la gouvernance Internet est plus claire. Il endosse les points du Rapport relatifs :

### **i. à la définition**

La définition de la Gouvernance d'Internet est *claire, généralisable, descriptive concise et axée sur les processus. Elle a aussi de ce fait le mérite d'avoir satisfait la majeure partie des acteurs du domaine.*

### **ii. aux frais d'interconnexion**

Le constat fait sur ce point est que les pays en développement qui sont loin des dorsales Internet supportent des frais très élevés de connexion à l'Internet, alors même qu'ils sont déjà défavorisés par leur état de relative pauvreté. Les propositions faites par le rapport des Nations Unies visent la réparation de cette double injustice. Nous retenons entre autres propositions celles :

- du développement de dorsales IP régionales et la création de points d'accès locaux et régionaux;
- du financement des initiatives qui favorisent la connectivité, les points d'échange Internet et la production de contenus locaux à l'intention des pays en développement.

### iii. à la stabilité, sécurité et cyber-délinquance

Pour lutter efficacement contre l'insécurité et la délinquance utilisant l'Internet, le rapport propose une forte collaboration entre les polices nationales, ainsi que l'adoption des traités internationaux sur ces sujets. Au regard du fonctionnement de l'Internet et de son caractère transfrontalier, ces mesures sont plus à même de résoudre ces problèmes qu'aucune législation nationale, quelle qu'elle soit.

### iv. au pollupostage

La problématique est similaire à celle du point précédent, et des mesures similaires sont proposées. Il convient de noter que le pollupostage génère une proportion importante du trafic et contribue sensiblement à la dégradation de la qualité des connexions, particulièrement dans les pays en développement qui ne disposent pas déjà des infrastructures adéquates de connexion.

### v. au renforcement des capacités

La mise en place de forums de discussion pour permettre à tous les acteurs de participer aux débats sur les questions relatives à la Gouvernance Internet et le développement des ressources humaines en s'appuyant sur les compétences locales reconnues sont des mesures qui pourraient permettre de faire face au problème d'insuffisance de ressources financières dans les PVD pour la participation physique aux rencontres internationales, et à celui de l'insuffisance de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la Gouvernance Internet.

### vi. à la protection des données et à la vie privée

Il est proposé dans ce cadre la mise en place des législations nationales garantissant la protection des données personnelles et de la vie privée, ainsi qu'une harmonisation de ces différentes législations nationales. Il est en effet fondamental que l'utilisateur de l'Internet se sente protégé, ceci renforcerait sa confiance dans ce support incontournable des échanges modernes.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués./-



**Signé/Signed**  
**BELLO BOUBA**  
**Maïgari**